

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Portes de Champagne II - La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte

De : >

Date : 25/11/2022 à 04:49

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

À l'attention de Monsieur Jean-Pierre Gadon, commandant de Police honoraire, commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous vous adressons ce courriel dans le cadre de **l'enquête publique relative au projet de parc éolien dit « Parc éolien des Portes de Champagne II »** sur le territoire des communes de La Forestière et de Les Essarts-le-Vicomte.

Nous résidons une partie de l'année à Nesle-la-Reposte, commune où nous comptons nous installer de manière permanente dans un futur proche, et nous aimons cette partie de la Brie champenoise, pour ses bois - notamment la forêt domaniale de la Traconne -, son bâti et ses habitants.

Nous avons appris avec consternation le projet d'extension du parc éolien des Portes de Champagne I, par la mairie de Nesle-la-Reposte et l'association S.P.E. de Nesle-la-Reposte. Ce projet ajouterait cinq éoliennes supplémentaires au nord de notre commune, et encerclerait un peu plus le village, accentuant la tendance actuelle dans le Sézannais et le Sud/Sud-Ouest marnais aux paysages saturés de ces monstres de 150 mètres de hauteur (et plus) ! Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le conseil municipal de Nesle-la-Reposte a voté à l'unanimité « contre » ce projet.

Notre département est déjà pourvu de 449 éoliennes en service, auxquelles il faut ajouter 184 éoliennes autorisées et 317 en instruction, lesquelles feraient de la Marne le département le plus saturé en éoliennes de France, bien loin du principe d'égalité dont notre pays a fait sa devise - puisque les habitants de la Marne ne sont pas égaux face au développement de l'éolien, par rapport aux habitants des départements franciliens par exemple, ou encore de ceux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'extension du Parc éolien des Portes de Champagne I, via ces cinq éoliennes projetées, occasionnerait les nuisances suivantes (quelque peu passées sous silence ou minimisées par le porteur de projet):

- **des nuisances sonores**, du fait du bruit aérodynamique du vent dans les pales des éoliennes (il est possible de se faire une idée des nuisances occasionnées sur la commune même de Nesle-la-Reposte, où nous pouvons profiter d'un bruit semblable à celui d'un moteur d'avion lors de grands vents);
- **une saturation visuelle** (voir nos remarques ci-dessus);
- et surtout **des nuisances environnementales**.

L'éolien dégrade les habitats naturels et menace la biodiversité. Alors même que nous sommes face à un effondrement de la biodiversité (voir le récent rapport « Planète vivante » publié par le Fonds mondial pour la nature (WWF) le 13 octobre dernier, qui fait état d'un déclin de 69% des populations d'oiseaux, de poissons, de mammifères et de reptiles en moins de cinquante ans), il semble inconcevable et même obscène de vouloir impacter davantage l'avifaune et les chauve-souris qui peuplent la zone concernée, car elles seront impactées si ce projet venait à se faire ! En effet, les éoliennes tuent les oiseaux et les chauve-souris, soit par collision directe, soit par barotraumatisme pour les chauve-souris, soit par destruction des habitats naturels.

La forêt de la Traconne comprend une ZNIEFF de type 2 et est particulièrement riche en chiroptères. Ainsi, les éoliennes nos. F1 et E1 sont prévues à moins de 200 mètres en bout de pale de la forêt, ce qui est contraire aux accords européens de protection des chauve-souris EUROBATS (faut-il rappeler que les chauves-souris de France sont protégées par la loi du 10 juillet 1976).

Par ailleurs, ajouté aux éoliennes déjà présentes aux alentours, ce projet d'extension viendrait renforcer l'effet barrière qui perturbe les migrations d'oiseaux tels que les grues cendrées et les cigognes - ce secteur du département se situe en effet sur un couloir migratoire.

Nous ne mentionnons même pas l'impact sur le patrimoine bâti ou le fait qu'une décision administrative avait déjà été prise contre une partie de ce projet d'extension (dans une version différente) en 2011.

Ainsi, peu à peu le vivant est réduit au silence et nos campagnes résonnent des bruits des avions (trafic aérien en direction de l'aéroport Roissy-CDG), de ceux des pales des éoliennes et bientôt du trafic routier engendré par les méthaneurs qui poussent un peu partout dans la région.

Du fait des impacts nombreux sur un environnement qu'il est nécessaire de préserver et non d'attaquer sans cesse, nous nous opposons au projet du « Parc éolien des Portes de Champagne II ».

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération.